

DECISION

Décision relative à l'ouverture d'un concours externe sur titre pour le recrutement d'un Conseiller en Economie Sociale et Familiale.

Le Directeur de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr,

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de la catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs de l'établissement ;

Considérant la publication sur le site internet de l'ARS, en date du 6 mars 2025, déclarant la vacance d'un poste de conseiller en économie sociale et familiale à l'E.P.S.M.S. Ar Stêr ;

Considérant que cette publication n'a pas permis de pourvoir ce poste et qu'en conséquence, il peut être procédé à l'ouverture d'un concours sur titre.

DECIDE

Article 1 :

Un concours externe sur titre est ouvert en vue de pourvoir 1 poste vacant de conseiller en économie sociale et familiale à l'E.P.S.M.S. Ar Stêr.

Les conseillers en économie sociale et familiale ont pour mission de former, de conseiller et d'informer, dans le domaine de la vie quotidienne, les personnels de l'établissement en vue de contribuer à améliorer les conditions de séjour des usagers et de favoriser leur insertion sociale. Ils exercent les mêmes missions au bénéfice des usagers qu'ils accompagnent de manière individuelle ou dans le cadre d'interventions collectives en intégrant la participation des personnes aux prises de décisions et à la mise en œuvre des actions les concernant. Ils assurent un rôle de conseiller technique pour l'organisation interne de l'établissement au sein duquel ils peuvent coordonner des actions et des équipes. Les conseillers en économie sociale et familiale interviennent en lien avec d'autres établissements ou dans le cadre de partenariats de territoire.

Article 2 :

Les candidats doivent remplir les conditions d'accès à la fonction publique telles que définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment l'article 4 du décret 2018-731.

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires :

- Du diplôme d'Etat français de conseiller en économie sociale et familiale ou aux titulaires d'un titre ou d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 ;

Article 3 :

Les pièces constitutives du dossier de candidature sont les suivantes :

- Une copie des diplômes ou certificats, ouvrant droit à l'accès au concours, dont le candidat est titulaire ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae établi sur papier libre, éventuellement accompagné d'attestations d'emploi ;

ESAT	ENTREPRISE ADAPTEE	UATP	SAVS	SESSAD DE	IME DE TRELEAU	IME DE KERPONT
LA VIEILLE RIVIERE	LA VIEILLE RIVIERE			L'EVEL		
Rue René Cassin	8 rue d'Arsonval	4 rue Jeanne d'Arc	20 rue Albert De	39 rue Constantin	6 avenue des Cités	200 rue Pierre Landais
B.P. 199	B.P. 199 LE SOURN	B.P. 199	Mun	Le Priol	Unies	Z.I. de Kerpont
56 308 PONTIVY	56 308 PONTIVY	56 308 PONTIVY	56 308 PONTIVY	56 150 BAUD	56 308 PONTIVY	56 850 CAUDAN
☎ 02.97.25.00.86	☎ 02.97.25.39.03	☎ 06.19.73.42.42	☎ 02.56.62.10.46	☎ 02.97.07.42.87	☎ 02.97.27.89.30	☎ 02.97.81.27.65

- Le formulaire de demande d'admission au concours externe sur titre ;
- Une copie du livret de famille ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin 3).

Le formulaire de demande d'admission au concours est à retirer auprès du service des Ressources Humaines de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr.

Article 4 :

Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces exigées, doivent être adressés uniquement par courrier en recommandé avec accusé de réception, ou remis en mains propres au service des Ressources Humaines, à l'adresse suivante :

Service Direction des Ressources Humaines
E.P.S.M.S. Ar Stêr
Rue René Cassin - BP 199
56 308 PONTIVY Cedex

Les candidatures doivent être adressées (le cachet de la poste faisant foi) ou remises au plus tard le **21 juillet 2025**.

Tout dossier incomplet ou non correctement rempli ne pourra être examiné.

Article 5 :

Le concours comporte les épreuves suivantes :

- Un examen sur dossier des titres et de l'expérience professionnelle éventuelle des candidats ;
- Un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations et les aptitudes des candidats retenus.

Au terme des épreuves, le jury établit, par ordre de mérite et dans la limite des postes offerts aux concours, la liste des candidats admis et le cas échéant la liste complémentaire (dans le cas où des vacances résultant de démissions, de défections ou de décès viendraient à se produire).

Article 6 :

La composition du jury et les dates d'audition des candidats seront fixées par décision du Directeur de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr de Pontivy, chargé, en tant qu'autorité investie du pouvoir de nomination, de l'organisation du concours externe sur titre.

Article 7 :

Un recours peut être formé contre la présente décision :

- Par voie administrative auprès du directeur de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr dans un délai de 2 mois à compter de la réception ou de la publication de la présente décision (recours gracieux) ;
- Par voie contentieuse auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois suivant la réception de la réponse au recours administratif ou dans le même délai suivant la réception ou la publication de la présente décision (recours contentieux).

Fait à Pontivy, le 7 mai 2025
Gaëtan LETHIEC
Directeur de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr



ESAT LA VIEILLE RIVIERE	ENTREPRISE ADAPTEE LA VIEILLE RIVIERE	UATP	SAVS	SESSAD DE L'EVEL	IME DE TRELEAU	IME DE KERPONT
Rue René Cassin B.P. 199 56 308 PONTIVY ☎ 02.97.25.00.86	8 rue d'Arsonval B.P. 199 LE SOURN 56 308 PONTIVY ☎ 02.97.25.39.03	4 rue Jeanne d'Arc B.P. 199 56 308 PONTIVY ☎ 06.19.73.42.42	20 rue Albert De Mun B.P. 199 56 308 PONTIVY ☎ 02.56.62.10.46	39 rue Constantin Le Priol 56 150 BAUD ☎ 02.97.07.42.87	6 avenue des Cités Unies B.P. 199 56 308 PONTIVY ☎ 02.97.27.89.30	200 rue Pierre Landais Z.I. de Kerpont 56 850 CAUDAN ☎ 02.97.81.27.65